

Image not found or type unknown



Ma femme a quitté le domicile puis revient et veut tt reprendre

Par **nox971**, le **15/03/2011** à **16:05**

Bonjour,
Ma femme a décidé de quitter le domicile conjugal, elle est partie vivre avec un autre mec
mais n'a pas eu la franchise de me le dire c'est moi qui est trouvé ou elle été
J'ai accepté sa décision.
Pendant ce temps nous avons convenu d'un commun accord m'aidant laissé les
Enfants (deux enfants)
Je lui ai proposé le divorce mais que je voulais la garde des enfants, elle m'a dit ok.
Et puis là elle revient sur sa décision et me demande de quitter les lieux
Et tant que je suis là elle ne revient pas
Elle a déposé une main courante pour justifier son absence
Donc voici ma situation
Ci vous avez des conseils je suis preneur car je ne sais plus
rien faire.

Par **mimi493**, le **15/03/2011** à **16:07**

Le logement est à qui ?

Par **nox971**, le **15/03/2011** à **16:09**

c'est de la location, à nos deux noms

Par **mimi493**, le **15/03/2011** à **16:30**

Donc vous avisez par LRAR votre bailleur de l'abandon de domicile de votre épouse, vous changez les serrures si elle possède un double. Même si elle est cotitulaire du bail, elle n'est plus chez elle. Elle n'a plus à venir, elle n'a aucun droit d'exiger que vous partiez. rnrnvous allez voir un avocat pour demander le divorce pour abandon de domicile conjugal

Par **nox971**, le **15/03/2011** à **18:38**

Même étant marier je peux le faire sa va pas rnse retourner contre moi ?

Par **mimi493**, le **15/03/2011** à **19:01**

Allez voir un avocat rnrnElle n'est plus chez elle, elle a abandonné le domicile

Par **nox971**, le **15/03/2011** à **19:18**

Ok très bien merci pour vos réponses .

Par **Tisuisse**, le **15/03/2011** à **19:19**

Bonjour nox971, rnrnVous avez exposé votre histoire, vous avez posé des questions, des professionnels du droit vous répondent. Libre à vous de suivre leurs conseils ou non mais se sont toujours des conseils basés sur ce que prévoit la loi, c'est tout.

Par **mimi493**, le **16/03/2011** à **01:54**

Mais il a raison de se poser des questions car en matière de divorce, tous les actes des uns et des autres peuvent servir d'arguments et ça va dépendre du contexte très précis de chacun. Publiquement, vous ne pouvez pas tout expliquer alors que dans le cabinet de l'avocat vous pourrez (et vous devrez) tout dire. Comme ça l'avocat aura une vision plus juste et ses conseils seront plus avisés. rnrnCe qu'on peut vous dire, c'est que la mère n'a aucun droit d'exiger que vous partiez de votre logement et que vous n'avez aucune obligation de reprendre la vie commune (c'est la liberté de chacun)